

Taxe sur les logements vacants

mardi 19 août 2025



Bien immobilier inhabitable et taxe sur les logements vacants

Même inhabitable, un bien immobilier n'échappe pas à la taxe sur les logements vacants.
Le Conseil d'Etat vient de le confirmer.

Si vous ou une connaissance, bénéficiez d'un tel bien (héritage...), renseignez-vous pour modifier ce risque:

rénover, déconstruire, vendre, si un particulier ou une institution/entreprise en serait intéressé.